Image not found or type unknown

Répartition consommation électrique d'un immeuble 3 étages

Par **TEN42**, le **16/12/2023** à **19:14**

Bonjour,

Pouvez-vous me donner en pourcentage la répartion de consommation électrique d'un immeuble à 3 étages (3 logements par palier) avec un ascenceur et un rez de chaussée comportant 10 garages avec un portail automatique électrique. (

- Quel pourcentage consommation électrique pour l'ascenceur.

- Quel pourcentage consommation électrique pour les communs.

- Quel pourcentage consommation électrique du Rez de chaussée comportant 10 Garages et un portail automatique électrique.

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **16/12/2023** à **19:17**

Bonjour,

La répartition de la facture d'électricité est définie par le règlement de copropriété et selon les tantièmes de chaque lot.

Sauf si vous avez un compteur séparé par installation, ET des charges spéciales définies par le RDC, la répartition est au prorata des tantièmes généraux.

Par **Pierrepauljean**, le **16/12/2023** à **20:12**

bonjour

avez vous un seul compteur pour tous les services généraux ?

avez vous relu toutes les listes des clés de répartition inscrites dans votrre RDC ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés